

Contact Amallia
Magali VILLARET
mvillaret@amallia.fr
06 11 853 843

Contact Entreprises-Habitat
Florence de Wispelaere
florence.dewispelaere@entrepriseshabitat.com
06 70 16 90 59

Communiqué de presse

Mardi 19 juillet 2011

L'Etat a fait part récemment de son intention de ponctionner à nouveau lourdement les organismes Action Logement (ex 1% logement). Les 2 organismes leaders en Rhône-Alpes réagissent conjointement.

Les organismes du 1% logement subissent depuis trois ans une ponction massive de leurs ressources par l'Etat. La cotisation annuelle que leur versent les entreprises de plus de 20 salariés est actuellement, pour partie, reversée à l'Etat sous forme de subventions et vient directement financer les politiques publiques du logement (ANRU et ANAH).

Cela a conduit le mouvement à procéder à des arbitrages financiers drastiques qui **pénalisent directement les salariés des entreprises**, déjà très défavorisés par les hausses successives du coût de l'immobilier.

Localement, c'est aussi tout le secteur de l'immobilier social qui souffre d'une diminution des financements alloués aux nouvelles opérations locatives à prix abordables.

Le gouvernement réitère sa volonté de prélever 3,4 milliards d'euros sur nos organismes sur les trois prochaines années, ce qui représenterait chaque année 70% du montant de notre collecte. Notre modèle économique, basé sur cette recette et les retours de prêts consentis, est pourtant déjà fortement fragilisé.

Cette nouvelle ponction aurait un impact direct et immédiat en Rhône-Alpes, particulièrement touchée par les difficultés du logement : la diminution mécanique des aides que nous apportons freinerait la mobilité professionnelle, pénaliserait les jeunes doublement touchés par les difficultés d'accès au logement et à l'emploi et entraînerait encore une diminution de l'offre locative à prix abordable.

Amallia et Entreprises-Habitat, par l'intermédiaire de leur président Jean-François BERGER et Jean-Pierre ROCHE réagissent vigoureusement à cette nouvelle tentative, dont la mise en œuvre porterait un coup fatal à l'activité du mouvement.

La mission des CIL perdure pourtant depuis près de 60 ans et n'a cessé de croître : de 150 000 bénéficiaires à plus de 800 000 en une dizaine d'années au niveau national.

« Nous participons à la politique de renouvellement urbain depuis 2004. Nous nous y sommes impliqués. Mais pour équilibrer le modèle économique de la profession, il faudrait que l'Etat ne nous prélève pas plus de 500 millions d'euros par an, alors qu'il s'apprête à nous demander un effort 2,5 fois plus important. D'autre part, nous ne pouvons résister à des demandes de financement majoritairement sous forme de subventions, sans retour de ces montants. La seule ressource des entreprises ne nous permet pas d'assurer l'ensemble de nos missions », tiennent à préciser les deux présidents.

En Rhône-Alpes

En 2010, l'action conjointe des CIL en Rhône-Alpes a permis d'investir 34 M€ pour le financement de plus de 3 000 nouveaux logements sociaux et très sociaux, et de débloquer 145,5 M€ aux ménages pour favoriser l'accès à la propriété, le soutien à la mobilité professionnelle, les aides à la location.... Près de la moitié de ces aides est diffusée sur le seul département du Rhône.

« Si 70% de la collecte est à nouveau prélevé sur nos CIL, ce sera un manque à investir proportionnel sur tout le territoire, tant pour les salariés que pour la construction de nouveaux logements. Nous appelons les élus locaux à défendre les intérêts des entreprises et de leurs salariés, car cette décision pénaliserait durablement la vitalité économique de notre territoire », concluent Jean-François BERGER et Jean-Pierre ROCHE.

Les chiffres clés 2010 des deux CIL :

Amallia

Amallia Action Logement est présent principalement en Rhône-Alpes Auvergne et en Ile-de-France, avec une présence nationale auprès des organismes sociaux et du secteur de l'économie sociale.

Les chiffres-clés 2010 du groupe Amallia

- Près de 8000 entreprises adhérentes
- 362 M€ de fonds collectés (collecte et retours sur prêts)
- 47 700 ménages aidés dont 5 700 familles logées, (4 000 logées en Rhône-Alpes Auvergne)
- 116 M€ de prêts aux particuliers
- 95 M€ pour la construction ou la rénovation de logements
- Participation au financement de 4 000 nouveaux logements
- 888 nouveaux logements acquis ou livrés au sein du groupe

Amallia a versé 113 M€ à l'Etat pour le financement des politiques publiques de l'Etat (ANRU et ANAH).

Entreprises-Habitat

Entreprises-Habitat Action Logement a regroupé 9 collecteurs de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) sur les régions Rhône-Alpes et Franche-Comté ; ainsi que leurs filiales immobilières et leurs Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Les chiffres-clés 2010 du groupe Entreprises-Habitat

- Près de 4 000 entreprises adhérentes
- 101 M€ de fonds collectés (collecte et retours sur prêts)
- 24 600 ménages aidés dont 3 600 familles logées
- 39 M€ de prêts aux particuliers
- 31 M€ pour le financement de logements sociaux (1% relance, logement intermédiaire, Foncière Logement, renouvellement urbain...)
- Participation au financement de 1 500 logements locatifs sociaux
- 350 nouveaux logements livrés en 2010 au sein du groupe

Entreprises-Habitat a versé 33 M€ à l'Etat pour le financement des politiques publiques de l'Etat (ANRU et ANAH).

Documents joints :

Communiqué de presse de l'UESL 23 mai 2011

Le projet des partenaires sociaux 2012 – 2014, fiches 1, 3 et 4

Communiqué de presse : Concertation Etat – Partenaires Sociaux concernant l'utilisation des ressources d'Action Logement sur la période 2012-2014

Lors de la première réunion de concertation qui s'est tenue le 19 mai, au ministère du Logement, les Partenaires Sociaux ont réaffirmé leur préoccupation quant aux difficultés de logement qui pèsent et entravent fortement l'accès à l'emploi et la mobilité professionnelle.

Ils ont souligné la nécessité impérieuse qu'Action Logement soit en capacité d'assurer le lien entre le logement et l'emploi et ont fait part de leur volonté d'orienter les emplois de la Participation des Entreprises à l'Effort de Construction (PEEC) autour des quatre priorités suivantes :

- forte augmentation de l'offre de logements locatifs économiquement accessibles,
- sécurisation de l'accès ou du maintien dans le logement des salariés notamment des salariés précaires et développement de la mobilité professionnelle,
- sécurisation et développement de l'accession sociale à la propriété,
- accompagnement de la rénovation des quartiers dégradés, dans la limite des capacités disponibles.

Les Partenaires Sociaux ont également affirmé leur volonté d'être en mesure de financer les propositions de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) relatif au logement des jeunes, dès l'instant où celui-ci sera signé, afin de faciliter leur accès à l'emploi. La mesure phare de cet ANI, dont le financement et la mise en œuvre seront assurés par Action Logement, porte sur la production de **15 000 logements/hébergements supplémentaires par an** à destination des jeunes pendant trois ans, ne devra pas porter atteinte au nombre de logements financés et aux aides apportées aux salariés des entreprises.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite le rétablissement des équilibres financiers d'Action Logement en ramenant la proportion des emplois sous forme de subventions à un niveau représentant au maximum 25% du total des emplois. C'est à cette seule condition que la pérennité d'Action Logement, désormais compromise par les prélèvements imposés sous forme de subventions pour le financement des politiques publiques (notamment ANRU et Anah), parfois éloignées des missions d'Action Logement, sera assurée.

En conséquence, les Partenaires Sociaux soulignent qu'il est primordial et urgent de rééquilibrer les emplois de la PEEC, dès la période 2012-2014, d'autant plus que les services aux salariés sont passés de 1 million de bénéficiaires en 2008 à 632 000 aujourd'hui.

Les Partenaires Sociaux rappellent, qu'au cours de la période 2009-2010, conformément à leurs engagements, ils ont profondément rénové l'organisation générale et la gouvernance d'Action Logement, afin d'en améliorer encore l'efficacité économique et sociale. La Cour des Comptes, dans son rapport 2010, a d'ailleurs souligné ces évolutions conséquentes, mises en œuvre dans des délais très courts.

Ils rappellent que la PEEC est un investissement obligatoire à la charge des entreprises destiné à contribuer au logement de leurs salariés, et non un impôt ou une cotisation sociale destinés à financer des dépenses publiques, ce qui a été confirmé début 2011 par le Conseil Constitutionnel, en réponse à une question prioritaire de constitutionnalité.

Les Partenaires Sociaux déplorent la baisse constante depuis 2009 de la capacité d'Action Logement à fournir des aides aux salariés des entreprises, résultant des prélèvements opérés par l'Etat pour la période 2009-2011.

Afin de mener les négociations avec l'Etat concernant les emplois d'Action Logement pour la période 2012-2014, ils sont convenus d'un processus s'étendant jusqu'au 30 juin, avec un travail en commun et des groupes de travail portant sur le bilan de la période 2009-2011, la production de logements, la sécurisation de l'accès ou du maintien dans le logement des salariés, les agences publiques (ANRU, Anah) ainsi que la gouvernance d'Action Logement.

Action Logement en quelques chiffres : Présent sur toute la France au service du logement des salariés ; en 2010, 632 000 ménages aidés dont + de 70 000 nouveaux ménages logés en locatif social ; un parc de près de 800 000 logements familiaux (par l'intermédiaire des filiales ESH et des filiales immobilières des CIL).



Le projet des Partenaires Sociaux 2012-2014

STRATEGIE

1 → Développer le logement économiquement accessible aux salariés avec un objectif de 100 000 logements et hébergements neufs financés annuellement :

Montant des investissements au logement social : 1 300 M€ par an* avec 2 priorités :

- priorité géographique 75% en zones tendues,
- priorité aux jeunes actifs de moins de 30 ans (15 000 logements supplémentaires par an financés et 9 000 attributions supplémentaires par an sur le parc existant).

2 → Favoriser l'accès et le maintien dans le logement ainsi que l'accompagnement de la mobilité professionnelle de 620 000 salariés et jeunes actifs :

Montant des investissements : 450 M€ par an

- priorité > à 50% vers les jeunes actifs.

3 → Favoriser l'accès à la propriété des salariés des classes moyennes et modestes avec des prêts accession et travaux pour 58 000 salariés

Montant des investissements : 700 M€ à taux réduit

- priorité vers les locataires HLM accédant à la propriété (10 000 par an) et les salariés en mobilité en zones tendues

4 → Contribuer massivement à la mixité sociale ainsi qu'à la rénovation des immeubles et quartiers dégradés avec 3 priorités :

- réhabilitations de 35 à 40 000 logements HLM par an,
- investissements de la Foncière Logement en zones de rénovation urbaine dans un but de mixité sociale,
- participation aux investissements des agences publiques à hauteur des capacités disponibles.

*non compris 400 M€ pour la Foncière et 200 M€ en fonds propres des ESH issus des ventes de logements aux locataires pour construire et réhabiliter 10 000 logements.



Le projet des Partenaires Sociaux 2012-2014

CHIFFRES CLES

	2012	2013	2014
Ressources	3 543	3 533	3 458
dont collecte	1 704	1 753	1 803

Le projet des Partenaires sociaux

Emplois	2012	2013	2014
A l'initiative des Partenaires sociaux	2 867	2 859	2 854
Divers remboursements	120	129	137
Total	2 987	2 988	2 991

Solde disponible pour les agences	556	565	467
-----------------------------------	-----	-----	-----

La demande du gouvernement pour le financement des agences par Action Logement	1250 (1)	1 200	950
--	----------	-------	-----

Ecart	- 694	- 635	- 483
--------------	--------------	--------------	--------------

Le modèle économique d'Action Logement, pour être viable à terme suppose de limiter à 25 % des ressources disponibles le montant des subventions (850 M€)

(1) 73 % de la collecte

1% Logement devient Action Logement, les entreprises s'engagent avec les salariés



Le projet des Partenaires Sociaux 2012-2014

BENEFICIAIRES - PREVISION 2012

Ménages logés (en nombre)			
Ménages logés	2008	2010	Projet 2012
- dans les réservations hlm	66 200	68 957	70 000
- dans le parc privé (y-c Foncière)	3 549	5 685	10 000 (1)
Total	69 749	74 642	80 000 (2)
(1) dont 3 300 Foncière (2) dont 9 000 attributions supplémentaires pour les jeunes			
Les aides aux ménages (en nombre)			
Sécurisation de l'accès au logement et aides aux salariés en difficultés (hors GRL)	722 790	481 217	320 000
Accompagnement de la Mobilité professionnelle	50 682	42 679	57 000
Prêts Accession et prêts travaux	210 470	62 000	58 000
Sous total aides aux ménages	983 942	585 896	435 000
Bénéficiaires de la GRL (en flux annuels)*		82 750	245 000
*sources APAGL			
Total bénéficiaires (1 + 2 + 3)	1 053 691	743 288	760 000